

COMPOSITION DES JURYS
UFR DES SCIENCES DE SANTE

Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université de Bourgogne

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.613-1 et L.712-2 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs de composantes ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif au certificat de capacité d'orthoptie ;

Vu le référentiel commun des études adopté par le Conseil D'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 : Pour l'année universitaire 2025-2026, le jury de première année du Certificat de Capacité d'Orthoptie est constitué comme suit :

Président : Monsieur Davy LAROCHE

Membres : Monsieur Louis ARNOULD ; Madame Aurélie CHARLES ; Madame Adeline JACQUINOT ; Madame Mathilde CHARLET ; Madame Donia MEZNI

Article 2 : Le directeur de l'UFR des Sciences de Santé est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 18/11/2025

Le directeur de l'UFR des sciences de santé

